



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FCTVA

Question écrite n° 49850

Texte de la question

Mme Françoise Charpentier souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les conditions d'éligibilité au FCTVA. En effet, elle constate que beaucoup de communes qui réalisent des travaux bénéficiant au maintien de l'activité en zone rurale ne peuvent profiter du dispositif de ce fonds. Ainsi en est-il des travaux réalisés pour l'amélioration des bâtiments à l'usage du service public de La Poste. Dans ces conditions, ne serait-il pas souhaitable d'autoriser l'éligibilité de ce type de travaux au FCTVA. Elle souhaiterait donc connaître la position du ministre sur ce dossier et les propositions qu'il compte faire pour améliorer cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Charpentier Françoise](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49850

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1469